

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 85 voix sans opposition, ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (BR, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 85.

Projet de loi N° 58 abrogeant la loi d'application de la législation fédérale sur la taxe d'exemption du service mili- taire¹

Rapporteur: **Raoul Girard** (PS/SP, GR).

Commissaire: **Erwin Jutzet**, Directeur de la sécurité et de la justice.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Ce projet de loi abrogeant la loi d'application de la législation fédérale sur la taxe d'exemption du service militaire n'est autre que la conséquence des nombreuses modifications de la loi fédérale en la matière. La nouvelle législation en la matière au niveau fédéral règle d'elle-même de nombreux aspects. Il est donc apparu au Conseil d'Etat qu'il pouvait sans

autre proposer d'abroger la loi cantonale et régler les quelques points restants par voie d'ordonnance.

La commission, à l'unanimité, a accepté ce projet de loi et n'a émis que deux remarques. La première est plus une question qu'une remarque puisqu'il s'agissait de connaître les montants en jeu avec cette taxe. En moyenne et annuellement, les encaissements se montent entre 4,5 et 5 millions et comme la Confédération rétrocède 20% de ce montant au canton c'est une recette moyenne de 800 000 francs à 1 million par an dans les comptes cantonaux.

La deuxième interrogation de la commission était de savoir si l'article 3 de l'ordonnance était une base juridique suffisante pour la transmission d'informations. La réponse n'étant pas définitive en commission, nous pouvons quand même vous garantir aujourd'hui que cette disposition est suffisante. Je laisserai M. le Commissaire vous la confirmer personnellement.

Avec ces remarques, je vous invite à accepter l'entrée en matière.

Le Commissaire. Je crois que le président de la commission, que je remercie, a bien résumé la situation. Il s'agit effectivement d'adapter notre législation aux modifications survenues dans la législation fédérale, qui règle elle-même plusieurs aspects qui avaient été laissés au canton auparavant. La question qui s'est posée était de savoir si on modifie notre loi ou si on met les mesures d'exécution dans un règlement. Le Conseil d'Etat est d'avis qu'on peut laisser cela dans un règlement et je pense personnellement qu'il faut supprimer toutes les lois désuètes ou inutiles. C'est pour cette raison qu'on nous propose une ordonnance, un règlement d'exécution – règlement d'exécution qui avait été présenté à la commission. Donc, «Sie kaufen die Katze nicht im Sack». En effet, l'ordonnance est déjà là et elle va être soumise au Conseil d'Etat dès l'adoption de la loi.

Il y avait encore la question de savoir si la transmission des informations du Service des contributions au service de la taxe d'exemption militaire est couverte par cette ordonnance. Je peux répondre actuellement qu'elle est couverte par la législation fédérale, qui dit clairement que les autorités fiscales des cantons et des communes doivent communiquer les informations utiles aux autorités chargées de l'application de cette loi.

Genoud Joe (UDC/SVP, VE). Après avoir examiné les articles du projet de loi sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir, le groupe de l'Union démocratique du centre est favorable, à l'unanimité, à accepter ce projet de loi tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

Je tiens à relever que le montant définitif au profit du canton est estimé à environ 850 000 francs à 1 million, soit 20% des recettes brutes, ce qui n'est pas négligeable surtout quand on sait que ce service emploie seulement deux personnes à plein-temps pour la gestion de ce secteur. Enfin, un service qui fait un bénéfice dans l'Administration de l'Etat!

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Unsere Fraktion hat die Botschaft Nr. 58 studiert und wird mit folgen-

¹ Message pp. 680ss.

den Bemerkungen einstimmig für eintreten sein: Die Botschaft ist eine Anpassung an das Bundesgesetz. Mit diesen Überlegungen wird die Fraktion der Botschaft einstimmig zustimmen.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical, à l'unanimité, vous recommande d'accepter le projet de loi abrogeant la loi d'application de la législation fédérale sur la taxe d'exemption du service militaire. Il salue le choix du Conseil d'Etat de remplacer cette loi par une ordonnance d'application; solution appropriée pour régler les mesures et l'organisation de la perception de cette taxe.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Le groupe démocrate-chrétien soutiendra le présent projet de loi puisque nous avons maintenant l'assurance que le transfert des données fiscales, donc sensibles, peut se faire sur la base d'un règlement et non d'une loi. J'encourage, mes chers collègues Députés, à faire de même puisque le travail en commission a mis en évidence des coutumes bizarres dans le Département de justice. En effet, à chaque disparition d'une loi, le Conseiller d'Etat responsable offre le champagne. Puissent ces largesses atteindre notre hémicycle!

Le Rapporteur. Je remercie les différents intervenants. Je constate que personne n'a d'objection à formuler. Quant au champagne, je ne me prononcerai pas! Donc, je m'arrêterai ici.

Le Commissaire. Je remercie tous les intervenants qui acceptent l'entrée en matière, soit tous les groupes. En ce qui concerne le champagne, en effet je vous ai dit en séance de commission que je promets une bouteille de champagne à tous les employés et citoyens ou citoyennes qui me proposent l'abrogation d'une loi qui est complètement désuète ou inutile.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1, 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.
– La première lecture est ainsi terminée. Il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1, 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Commissaire. Je confirme les premiers débats et j'ajoute que le Conseil d'Etat a l'intention de mettre en vigueur cette loi au 1^{er} juillet de cette année.

– Confirmation de la première lecture.
– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 88 voix sans opposition, ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waerber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP).
Total: 88.

Elections

(Résultat des scrutins organisés en cours de séance)

Un-e assesseur-e suppléant-e auprès de la justice de paix du cercle de la Sarine

Bulletins distribués: 99; rentrés: 97; blancs: 3; nuls: 2; valables: 92; majorité absolue: 47.

Est élu pour une durée indéterminée *M. Yves Turchet*, à Treyvaux, par 57 voix.

Ont obtenu des voix *M^{me} Gisèle Marthe*: 30; *M. Jean-François Charrière*: 3; *Gérald Olivier Page*: 2.

Un-e juge auprès du Tribunal cantonal

Bulletins distribués: 99; rentrés: 98; blanc: 1; nul: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.